



La Solidarité Agissante

FONDS DE SOLIDARITÉ DES AGENTS DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 22 MAI 2025

Conseil d'Administration

Le Président

N° 00247 / MFB/DGTCP/FOSAT-CI/CA/DIRECTION/AE

NOTE D'INFORMATION

Destinataires : Les membres du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor
de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI)

V/Réf. :

Objet : Entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Politique d'Épargne et de
Crédit adoptées lors de la 13^{ème} Assemblée Générale Mixte du FOSAT-CI

Nombre de pièce(s) jointe(s) : 00

À l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI), tenue du 06 au 08 mai 2025 à Grand-Bassam, les nouvelles dispositions adoptées, au titre de la Politique d'Épargne et de Crédit, sont les suivantes :

- le relèvement du plafond du Prêt Ordinaire passant de 20 millions de FCFA à 25 millions de FCFA, avec un Plafond Individuel de Prêt (PIP) de 32 millions de FCFA, incluant les autres types de prêt ;
- la baisse d'un demi-point de pourcentage (0,5%) de l'ensemble des taux d'intérêt débiteurs ;
- la suppression des produits de prêts « équipements » et « voyage ».

La date d'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures est fixée au mardi 1^{er} juillet 2025.

A cet effet, les demandes de prêts « voyage » et « équipements » ne seront plus recevables à compter du lundi 16 juin 2025, afin de permettre la réalisation efficace des travaux techniques se rapportant à la mise en œuvre des nouvelles dispositions susmentionnées.



[Signature]
KOUADIO Thierry Pacôme
Président du Conseil
d'Administration